

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

Services à la population

**DÉCISION 2022 – 747 – AVENANT AU CONTRAT - CONCERT BAIN
DES GIVRÉS 2023**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un avenant au contrat de cession de droit de spectacle du 7 juillet 2021, entre la Ville des Sables d'Olonne et le diffuseur CAP COZ MUSIQUES, domicilié 2, rue du Bel Air - 92190 Meudon, N° de siren 808 457 527 RCS, représenté par Monsieur Louis-François BERTIN-HUGAULT, le président, dûment habilité à l'effet, pour l'organisation du concert « Beatles Story ». La production, annulée en 2022 pour des raisons sanitaires, se déroulera le dimanche 01 janvier 2023 ou le dimanche 08 janvier, Place du Tribunal, de 15h30 à 17h00, aux Sables d'Olonne, dans le cadre de l'animation « Le Bain des Givrés ».

Article 2 : D'accepter la modification par avenant de la dépense s'élevant désormais à 5 538,75 € TTC (5 250 € HT) soit le versement de la somme de 2 901,25 € TTC à l'issue de la prestation et réception de la facture. Ce montant intégrant un surcoût de 26,75€ TTC par rapport au contrat initial, sera prélevé sur l'article 4060.414.6188 du budget.

Article 3 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 26 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint